



**DEMANDES DE  
DÉROGATION MINEURE  
DM-27-20, DM-28-20, DM-29-20 ET  
DM-30-20**

**AVIS PUBLIC** est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **7 décembre 2020 à 19 h**, à la salle Marguerite-D'Youville du Manoir D'Youville située au 498, boulevard D'Youville, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Conformément à l'arrêté ministériel no. 2020-074, une séance de consultation écrite d'une durée de 15 jours est tenue à partir de la date de publication du présent avis.

Prenez avis que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 4 décembre 2020 à l'adresse courriel : [greffe@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:greffe@ville.chateauguay.qc.ca)

**1. DM-27-20**

**Emplacement**

Adresse : 725, boulevard Ford  
Demandeur : Jean-Marc-Cortellino  
Lot(s) : 5 022 272

**Nature de la demande**

- Permettre l'installation d'un équipement industriel accessoire rattaché à un bâtiment du groupe d'usage « Industrie » alors que la norme prescrite exige une distance minimale de 2 mètres entre un équipement industriel accessoire et un bâtiment.

**REQUESTS FOR  
MINOR EXEMPTION  
DM-27-20, DM-28-20, DM-29-20  
AND DM-30-20**

**PUBLIC NOTICE** is given, that at a regular sitting to be held on **December 7, 2020, at 7 p.m.**, at the salle Marguerite-D'Youville at the Manoir D'Youville located at 498, boulevard D'Youville, Châteauguay, the municipal council of the Ville de Châteauguay will render a decision on the requests for a minor exemption mentioned below.

In accordance with ministerial ruling no. 2020-074, a written consultation session which will last for 15 days, is held from the date of publication of this notice.

Please note that any interested person must submit their comments no later than December 4, 2020 to the email address: [greffe@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:greffe@ville.chateauguay.qc.ca)

**1. DM-27-20**

**Location**

Address : 725, boulevard Ford  
Enquirer : Jean-Marc Cortellino  
Lot(s) : 5 022 272

**Nature of the request**

- Allow installation of an industrial appurtenance attached to a building of the "Industry" use group, when the prescribed standard requires a minimum distance of 2 metres between an industrial appurtenance and a building.

## 2. DM-28-20

### Emplacement

Adresse : 286, boulevard D'Youville  
Demandeur : Skandar Eghtedari  
Lot(s) : 6 040 205

### Nature de la demande

- Permettre un nombre minimal de 7 cases de stationnement pour les groupes d'usage « Habitation » et « Commerce », au lieu de 13 cases de stationnement.

## 3. DM-29-20

### Emplacement

Adresse : 252, rue Principale  
Demandeur : Office municipal  
d'habitation de Châteauguay  
Lot(s) : 6 398 665

### Nature de la demande

- Permettre une largeur de façade de terrain minimale de 17,19 mètres, alors que la norme prescrite est de 20 mètres.

## 4. DM-30-20

### Emplacement

Adresse : 305, rue Principale  
Demandeur : Catherine Yelle  
Lot(s) : 6 108 143

### Nature de la demande

- Permettre une marge avant minimale de 7 mètres alors que la norme prescrite est de 13,7 mètres;

## 2. DM-28-20

### Location

Address : 286, boulevard D'Youville  
Enquirer : Skandar Eghtedari  
Lot(s): 6 040 205

### Nature of the request

- Allow a minimum number of 7 parking spaces for the "Housing" and "Commerce" use groups, instead of 13 parking spaces.

## 3. DM-29-20

### Location

Address : 252, rue Principale  
Enquirer : Office municipal d'habitation  
de Châteauguay  
Lot(s): 6 398 665

### Nature of the application

Allow a minimum frontage width of 17.19 metres, when the prescribed standard is 20 metres.

## 4. DM-30-20

### Location

Address : 305, rue Principale  
Enquirer : Catherine Yelle  
Lot(s): 6 108 143

### Nature of the request

- Allow a minimum front margin of 7 metres, when the prescribed standard is 13.7 metres.

- Permettre un pourcentage minimum d'aménagement en espace vert ou en aménagement paysager de 12 % dans la cour avant pour la classe d'usage « Commerce artériel » alors que la norme prescrite est de 25 %;
- Permettre une bordure de pelouse naturelle d'une largeur minimale de 0 mètres le long de la ligne de terrain avant donnant sur la rue Principale alors que la norme prescrite est de 1,5 mètres;
- Permettre une bordure de pelouse naturelle d'une largeur minimale de 0 mètres le long de la ligne de terrain latérale donnant sur le lot 6 108 146 et le long de la ligne de terrain arrière donnant sur le lot 6 108 145 alors que la norme prescrite est de 1 mètres;
- Permettre de se soustraire à l'obligation d'aménager une aire tampon d'une largeur minimale de 6 mètres le long de la ligne arrière et de la ligne latérale gauche (le long du lot 6 108 146), pour un terrain occupé par un usage du groupe « Commerce »;
- Permettre un espace de stationnement de trois voitures et plus entouré d'une bordure de béton ou de granit situé à une distance minimale de 0 mètre de la ligne latérale du terrain (le long du lot 6 108 146) et de la ligne arrière de terrain (le long du lot 6 108 145) alors que la norme prescrite est de 1 mètre;
- Allow a minimum green space development or landscaping percentage of 12% in the front yard for the "Arterial Commerce" use class when the prescribed standard is 25%;
- Allow a natural turf curb with a minimum width of 0 metres along the front lot line giving onto Rue Principale when the prescribed standard is 1.5 metres;
- Allow a natural turf curb with a minimum width of 0 metres along the lateral property line giving onto lot 6,108,146 and along the rear property line giving onto lot 6,108,145 when the prescribed standard is 1 metres;
- Allow exemption from the obligation to develop a buffer area with a minimum width of 6 metres along the left rear line (along lot 6,108,146), for a lot occupied by a use of the "Commerce Group";
- Allow a parking area for three or more cars bounded by a concrete or granite curb located a minimum distance of 0 metres from the lateral lot line (along lot 6,108,146) and the rear lot line (along lot 6,108,145) when the prescribed standard is 1 metre;

- Permettre une marge avant minimale d'un espace de stationnement de 0 mètres le long de la rue Principale alors que la norme prescrite est de 1,5 mètre;
- Permettre une largeur minimale d'un accès à un stationnement servant à la fois à l'entrée et à la sortie de véhicules de 7,5 mètres alors que la norme prescrite est de 8 mètres, le long de la rue des Aubépines.
- Allow a minimum front parking space margin of 0 metres along Rue Principale when the prescribed standard is 1.5 metres;
- Allow a minimum parking access width serving both as a vehicle entrance and exit of 7.5 metres when the prescribed standard is 8 metres, along Rue des Aubépines.

Donné à Châteauguay, ce 19 novembre 2020.

*The present text is not official; thus, the French version prevails.*

**Le greffier,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'George Dolhan', written over a horizontal line.

**George Dolhan, notaire**

**Châteauguay**



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Je soussigné, George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 19 novembre 2020, le présent avis public concernant les demandes de dérogation mineure DM-27-20, DM-28-20, DM-29-20 et DM-30-20, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 19 novembre 2020, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 19 novembre 2020.

**Le greffier,**

**George Dolhan, notaire**